

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adoption de l'état des lieux 2025 du bassin Seine-Normandie : UN DIAGNOSTIC CLAIR POUR ENGAGER UN SURSAUT COLLECTIF



© NH-AESN

Réuni le 9 décembre 2025, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté l'état des lieux du bassin. Réalisé selon les règles de la Directive-cadre sur l'eau (DCE), ce diagnostic restitue l'état actuel des cours d'eau, nappes, milieux littoraux et zones humides du bassin sur la base de 12 millions de données collectées sur l'ensemble de ces milieux. Il étudie également comment les pressions sur ces milieux ont évolué, et comment l'état des milieux pourrait évoluer d'ici 2033, si aucune action supplémentaire de restauration n'était prévue.

UN RECOL GLOBAL DE LA QUALITÉ QUI APPELLE À RENFORCER L'ACTION

24 % des cours d'eau atteignent aujourd'hui le bon état écologique, contre 32 % en 2019. Les eaux marines du littoral normand se dégradent également, avec notamment des déséquilibres croissants dans la chaîne alimentaire. Ces résultats traduisent les effets cumulatifs des pressions d'origine agricole, des rejets urbains et industriels, des altérations physiques et des impacts croissants du changement climatique.

26 % des nappes souterraines sont en bon état chimique. A règles d'évaluation constantes, 33 % le seraient, contre 30 % en 2019. 84 % sont en bon état quantitatif, contre 93 % en 2019.

UN DIAGNOSTIC QUI MASQUE DES AMÉLIORATIONS LOCALES OU CIBLÉES

L'état des lieux révèle cependant des évolutions encourageantes : 17 % des cours d'eau montrent une amélioration de leur état écologique entre 2019 et 2025, même si cela ne suffit pas toujours à atteindre le bon état tel que décrit par la directive cadre sur l'eau. Notons également que 300 km de linéaire de cours d'eau supplémentaires sont accessibles aux poissons migrateurs depuis 2019, pour atteindre un total de 1 300 km. Des améliorations sont par ailleurs enregistrées sur certains paramètres de qualité depuis plusieurs décennies.

UNE CONNAISSANCE RENFORCÉE, AU-DELÀ DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'intégration progressive des petits cours d'eau, à l'amont des bassins versants, dans les campagnes de mesures, ainsi que l'amélioration des capacités d'analyse des laboratoires, permettent aujourd'hui de couvrir l'ensemble des milieux et de connaître des pressions jusqu'alors non suivies. En parallèle de l'exercice réglementaire, l'agence de l'eau suit des substances non prises en compte dans l'évaluation européenne actuelle : résidus médicamenteux, microplastiques, et 22 PFAS recherchés dans les organismes aquatiques en estuaire, alors que seul le PFOS est intégré dans l'évaluation réglementaire. **Cette connaissance anticipée éclaire les résultats, révèle des contaminations émergentes et prépare les futures évolutions du cadre européen.**

AGIR DANS TOUS LES DOMAINES POUR OBTENIR DES RESULTATS

Cet exercice montre que la politique de l'eau produit des effets positifs sur l'état de la ressource en eau dans son milieu naturel. Cela n'est pas suffisant pour progresser à bon rythme et atteindre l'objectif de bon état général de cette ressource. **L'analyse des pressions montre en effet que les activités humaines liées à l'urbanisme, aux déplacements, à l'agriculture, dégradent la qualité des eaux plus vite que les actions volontaristes menées pour la restaurer.**

Le changement climatique à l'œuvre vient aggraver ces effets.

L'état des lieux doit servir de boussole pour accélérer l'action



Pour **Nicolas Juillet, président du comité de bassin**, "Ce diagnostic montre où les pressions s'exercent et où les efforts doivent être concentrés. C'est une boussole pour l'action collective."



Pour **Sandrine Rocard, directrice générale de l'agence de l'eau**, "Les leviers sont connus pour réduire les apports diffus de polluants, restaurer les milieux naturels, renforcer la sobriété en eau pour tous les usages. Les enjeux de l'eau doivent aussi être mieux pris en compte dans les politiques publiques sectorielles."

UNE BASE SOLIDE POUR LE FUTUR SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX 2028-2033

L'état des lieux 2025 du bassin constitue désormais la base de travail du futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux qui devra être adopté fin 2027 par le comité de bassin et fixera les objectifs de qualité à viser en 2033. Il permettra de déterminer ces objectifs, d'orienter les actions et de structurer la réponse collective aux pressions qui s'exercent sur les milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique.

Aller plus loin :

L'ensemble des résultats détaillés, méthodes d'évaluation, données chiffrées et analyses locales est présenté dans le [document exhaustif de l'état des lieux 2025 du bassin Seine-Normandie](#).

Pour faciliter l'appropriation des enjeux, trois formats complémentaires sont disponibles :

- une [synthèse technique](#), qui présente les principaux résultats ;
- les [messages clés](#), qui mettent en avant les points d'attention pour les décideurs ;
- [le résumé en une page](#).



Renaissance la vallée de la Sèvre-50 © Hunter Consultants





Etat des lieux 2025 du bassin Seine-Normandie : un diagnostic clair pour engager un sursaut collectif

**24 % des
cours d'eau
en bon état
écologique**

Une baisse qui confirme
la fragilisation des
milieux

**84 % des
nappes en
bon état
quantitatif**
93% en 2019

**26 % des
nappes en bon
état chimique**

33 % à règles
constants

**67 % DES NAPPES
DÉCLASSEES PAR
LES PESTICIDES
ET LEURS
MÉTABOLITES.**

**58% DES EAUX
CÔTIÈRES EN BON
ÉTAT ÉCOLOGIQUE**
(-10 points vs 2019)

Dégénération marquée :
eutrophisation, herbiers,
algues fixées, poissons
estuariens.

12 millions
de données
analysées



Essarois-Digeanne © Agence QUATRE VINGT DOUZE



Objectif 2033 : inverser la tendance

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'Etat, elle contribue à définir la politique de l'eau du bassin Seine-Normandie avec le comité de bassin, en élaborant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Pour mettre en œuvre cette politique, l'agence accompagne technique et financièrement, les projets des collectivités, industriels, agriculteurs ou associations grâce aux redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers selon leurs prélèvements et leurs rejets. Ces financements, organisés dans un programme de six ans, soutiennent notamment la performance des systèmes d'assainissement, la réduction des pollutions diffuses, la préservation des captages, la restauration des rivières et zones humides, ainsi que l'adaptation des territoires au changement climatique.

Le 12^e programme "Eau, Climat & Biodiversité" (2025-2030) met notamment l'accent sur la sobriété en eau de tous les usages, la protection de la ressource en eau et la biodiversité.

L'agence développe également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée. L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.

www.eau-seine-normandie.fr



Le comité de bassin Seine-Normandie

Le comité de bassin réunit des représentants des collectivités, de l'État, des usagers et de la société civile. Il adopte l'état des lieux, fixe les priorités, et élabore le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), qui constitue la feuille de route pour la politique de l'eau sur les six années à venir.

Son rôle est d'assurer une vision d'ensemble, de coordonner les acteurs du territoire et de garantir que les décisions prises répondent à l'intérêt général du bassin.

L'état des lieux 2025 constitue la première étape du processus de construction du prochain SDAGE.

CONTACT
PRESSE

Agence de l'eau
Seine-Normandie

Marie-Anne PETIT
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

